

MALAKOFF

Synthèse BP 2021

Conseil municipal du 7 avril 2021

L'article 107 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 est venu compléter les articles du code général des collectivités territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes.

Une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif.

Rappel des orientations politiques

2021 sera la première année pleine de mise en œuvre pour le projet de mandat et les 150 engagements qu'il comporte envers les Malakoffiotes et Malakoffiots.

Le budget 2021 contribue résolument à concrétiser ces engagements, que la crise sanitaire, écologique, sociale et économique rend plus que jamais nécessaires, en y associant à toutes les étapes les habitantes et les habitants.

A. Un budget primitif 2021 qui fait de la solidarité et de l'accompagnement des habitants face à la crise une priorité

La solidarité est au cœur du projet politique de la Municipalité. Elle est à la fois à Malakoff une tradition, un devoir, mais aussi une dynamique de construction et de renforcement du lien social, qui fait vivre notre mixité et la qualité de notre vivre ensemble.

Alors que les communes sont confrontées au repli de l'État et à la disparition progressive de ses services publics de proximité, et que ce mouvement rétrograde touche d'autres pouvoirs publics, la Municipalité choisit d'affirmer fortement son attachement à des politiques publiques solidaires qui donnent à chacune et chacun sa place dans notre ville et garantissent que personne n'en soit exclu.

La crise sanitaire que nous traversons et, plus encore sans doute, la crise économique qui la poursuit, touche plus durement les populations les plus fragiles, les plus précaires, les plus isolées. Si le confinement a fait apparaître l'extraordinaire sens de la générosité de beaucoup de nos concitoyen·ne·s, si le bénévolat s'est employé, avec courage et ténacité, à pallier les graves carences de l'État, il a démontré qu'à l'évidence des politiques sociales ambitieuses étaient absolument nécessaires pour protéger un tissu social déjà fragilisé et l'empêcher de rompre.

Ces politiques sociales sont d'abord menées par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), établissement public financé par la Ville.

En 2021, et malgré le contexte budgétaire extrêmement contraint, la Ville maintient le même niveau de subvention au CCAS pour lui permettre en particulier de continuer de développer ses actions en matière d'accompagnement, soutien, orientation des personnes en difficulté.

Ce choix budgétaire fort est rendu d'autant plus nécessaire dans le contexte d'un désengagement continu du Département en matière d'action sociale, qui s'est notamment traduit par la fermeture du pôle social, puis de sa PMI à Malakoff.

Le CCAS élaborera en 2021 une nouvelle analyse des besoins sociaux, outil précieux qui permet d'appuyer ses politiques sociales sur une cartographie fine et d'orienter utilement l'action de la Municipalité.

Il appuiera son action encore davantage sur le travail partenarial avec les acteurs locaux du territoire, nombreux en matière de solidarité, et dont l'engagement, la connaissance fine du terrain et des réalités concrètes sont indispensables pour agir concrètement au quotidien.

Ce travail partenarial se concrétisera notamment à travers l'élaboration du projet de Maison des solidarités, dont les études, débutées en 2020, se poursuivent en 2021.

L'accompagnement à la scolarité, à la parentalité, l'accompagnement aux démarches administratives et à l'inclusion numérique dans les trois maisons de quartier est également maintenus à son niveau de 2020.

Ces structures sont encore développées avec l'ouverture d'un nouveau local dédié aux services publics dans le quartier Stalingrad depuis octobre. Situé au 21 ter boulevard de Stalingrad, il accueille des permanences dédiées à l'accompagnement des jeunes, des seniors et des familles.

Parallèlement, des études seront lancées en vue du projet de rénovation de la maison de quartier Barbusse, dans le cadre du projet 100% Barbusse.

Le droit à la santé est une ambition politique historique à Malakoff. Si la santé n'entre pas dans le champ de compétence obligatoire des communes, elle fonde depuis longtemps une part importante de l'identité de notre ville. Elle symbolise aussi les valeurs de solidarité qui contribuent puissamment à son rayonnement et à l'attachement que lui portent ses habitantes et habitants.

Alors que la crise sanitaire récente a mis en lumière les ravages du néolibéralisme appliqué au secteur de la santé et l'incapacité de la puissance publique à assurer la sécurité sanitaire de nos concitoyens, les Centres Municipaux de Santé ont été en 2020 les acteurs centraux de la lutte contre la pandémie dans notre ville, sur lequel s'est largement appuyé l'ARS.

Pour leur permettre de développer leur action, le budget 2021 voit une augmentation du budget consacré aux vacations de médecins au sein des CMS, notamment de spécialistes. Des travaux sont également prévus au sein du CMS Ténine pour améliorer les conditions d'accueil des usagers et de travail des agents.

Une mobilisation importante de l'administration et des élu·e·s a permis l'ouverture d'un centre de vaccination. L'investissement fort des agents assure la réussite de cette opération jugée prioritaire.

Parce que Malakoff considère que les jeunes sont une chance, elle continue à s'engager à leurs côtés pour leur avenir. Le budget 2021 permet notamment de mettre en place le projet de BAFA citoyen et le développement des actions au Pavillon.

La Ville développe également l'accueil de services civiques dans plusieurs secteurs afin d'offrir une première expérience, une formation et pour favoriser leur engagement au profit de projets d'intérêt général.

L'engagement en faveur de politiques éducatives ambitieuses et de qualité au service de la réussite des jeunes se poursuit dans le cadre de la mise en œuvre du projet éducatif de territoire (PEDT), élaborés avec l'ensemble des acteurs de l'éducation réunis du conseil éducatif local (CEL).

Dans le contexte sanitaire qui nécessite la mobilisation sans relâche des personnels de l'éducation nationale depuis près d'une année, la ville est à leurs côtés en assurant la poursuite des temps périscolaires avec une mobilisation budgétaire encore amplifiée pour faire face aux nouveaux protocoles.

Elle poursuit son investissement massif au service de la qualité d'accueil des enfants et de la petite enfance, avec des investissements majeurs comme la rénovation de l'école maternelle et élémentaire Paulette-Nardal, qui inclut notamment le développement de « cours-oasis », la rénovation de la crèche Paul-Vaillant-Couturier (2,4M€), la poursuite de l'acquisition de la future crèche Wilson, des travaux d'embellissement du groupe scolaire Langevin, la poursuite des rénovations en cours à l'école Fernand-Léger ou à l'Aquarium, les études pour la reconstruction de la crèche Avaulée et des travaux dans les centres de vacances de Megève, la Tremblade et Fulvy.

Les actions en matière de prévention et de médiation seront également développées en 2021, avec la pérennisation du dispositif, engagé en 2020, de médiateurs sociaux, porté en partenariat avec Malakoff Habitat et Paris Habitat, le développement des permanences de psychologue à la Maison ouverte ou encore les permanences d'accès aux droits.

B. Une démocratie renouvelée

La Municipalité porte l'ambition de revivifier la démocratie locale pour en faire un véritable outil d'émancipation. Convaincus que la ville appartient à ses habitantes et ses habitants, à celles et ceux qui la vivent et la font vivre, nous voulons approfondir la participation citoyenne, l'ouvrir davantage à tous les publics, en particulier les plus éloignés des institutions. Cela suppose de renouveler à la fois les modalités de co-construction des politiques publiques et de repenser les espaces et les dispositifs de participation.

Cet horizon démocratique implique des transformations profondes qui interrogent nos manières de concevoir et de mettre en œuvre nos politiques locales et au-delà le service public. Notre démarche s'appuie dans le même temps sur l'existant, sur des dynamiques en cours. Elle veut s'ancrer dans la réalité quotidienne des gens et leur donner les moyens de s'approprier ces changements.

Le budget 2021 permet de poursuivre la redynamisation des conseils de quartier entamée en 2020 pour fédérer une plus grande diversité de citoyennes et de citoyens, sous l'impulsion des adjointes et adjoints de quartier et de l'ensemble de la municipalité.

Il prévoit le développement de nouveaux outils de participation, à travers la plateforme numérique citoyenne « Malakoff, c'est nous » (nous.malakoff.fr) lancée fin 2020 et qui permet de compléter les moyens de participation. Elle permet notamment dès aujourd'hui aux instances existantes (conseil éducatif local, conseil local de la vie associative, conseils de quartier...) de poursuivre leur dynamique malgré les restrictions liées à la crise sanitaire.

Le budget 2021 prévoit également le lancement de l'expérimentation du budget participatif. Nouvel outil de décision pour les habitantes et les habitants, cet outil sera pensé avec elles et eux et accompagné d'un programme de sensibilisation et d'information sur la démocratie locale et la participation citoyenne.

Le soutien à la vie associative est plus que jamais nécessaire dans le contexte de crise sanitaire et sociale. La vie associative, c'est l'appropriation volontaire des enjeux collectifs, une façon de créer du commun en s'appuyant sur les talents, la diversité et les ressources de chacune et chacun. La Municipalité entend encourager, accompagner, dynamiser et soutenir cet effort, car il permet la création de lien social qui enrichit notre façon de vivre la ville et la rend plus agréable, émancipée et joyeuse.

Le budget 2021 prévoit le maintien du budget des subventions aux associations au même niveau que 2020, malgré le contexte financier extrêmement contraint. Les nouvelles conventions d'objectifs et de moyens mises en œuvre dès 2021 vont leur permettre de se projeter dans des partenariats de long terme et de construire plus sereinement leur avenir. La réflexion en vue de la transformation de la Maison de la vie associative en Maison de la vie associative et citoyenne sera entamée.

Le budget de la culture maintient le soutien aux artistes et associations culturelles. Il permet de continuer le développement d'actions culturelles comme la Supérette, nouveau lieu accueillant des résidences artistiques situé au cœur du quartier Stalingrad.

Le soutien aux associations sportives est également maintenu. Des études concernant des travaux d'amélioration des stades Cerdan et Lénine sont également financés en 2021.

C. Une ville en transition

Nous sommes convaincus de l'urgence d'une véritable transition écologique pour la sauvegarde de l'environnement et du vivant. Elle passe avant tout par la lutte contre le réchauffement climatique et toutes les pollutions. Elle implique une transformation profonde des modes de production, de consommation, des modèles économiques et socio-culturels.

Ces mutations ne pourront s'opérer sans une réappropriation collective du sens et des enjeux écologiques, ancrée dans la réalité du quotidien, au plus près de la vie des gens.

L'échelle locale de la commune est indispensable pour opérer cette transition. La Ville de Malakoff est pleinement engagée pour sa réalisation avec la volonté d'une action globale et cohérente, transverse à l'ensemble des politiques publiques déployées.

Il s'agit d'articuler trois enjeux complémentaires : la prise de conscience collective pour mesurer l'urgence de changer nos modes de produire et de consommer ; la mise en œuvre d'actions publiques locales de lutte contre le réchauffement climatique pour la transition écologique et énergétique ; les luttes politiques pour peser dans les débats et faire bouger les lignes à l'échelle nationale et internationale.

La Ville contribue à la transition énergétique en mettant en œuvre son projet de géothermie au stade Lénine, qui permettra à terme de fournir une énergie renouvelable et un chauffage non polluant à des coûts moins élevés. Les études techniques ont permis de déposer les permis miniers, qui sont en cours d'instruction par l'État et devraient permettre le début des travaux en 2022-2023.

Le budget 2021 poursuit le travail engagé sur les économies d'énergie dans nos équipements publics, avec notamment le remplacement de la chaufferie de l'école maternelle Paul-Vaillant-Couturier, le remplacement des lampes par des lampes à LED à l'école élémentaire Jaurès ou la rénovation des toitures des centres de vacances de Megève et de la Tremblade.

Ces travaux s'ajoutent aux opérations majeures engagées sur l'école Paulette-Nardal et les crèches Paul-Vaillant-Couturier et Wilson, dont les programmes répondent à une haute exigence en matière de qualité environnementale.

Parce que la protection de l'environnement et du vivant est notre boussole pour une ville verte, durable et vivable, le budget 2021 continue son action pour le développement et la valorisation des espaces végétaux avec notamment des travaux dans les squares Romain-Rolland, Verdun et des espaces verts de la place du 11 Novembre, et le lancement de concertations pour le réaménagement des squares Larousse et Ferry-Danton.

Le budget 2021 prévoit également de poursuivre le développement du bio et des menus végétariens dans la restauration scolaire, en lien avec l'entente intercommunale menée avec Bagneux.

Une nouvelle campagne de promotion des sacs réutilisables et de lutte contre l'usage des sacs plastiques sera menée dans les marchés forains, en lien avec le concessionnaire.

Les actions en matière de nature en ville sont poursuivies, avec notamment la construction en 2021 d'une maison du projet à la ferme urbaine, le développement de nouveaux projets de compostage, notamment en lien avec la Tréso, le développement des permis de végétaliser.

La protection de l'environnement et de la biodiversité nécessite une action globale sur les pollutions, notamment autour de la question des déchets. En lien étroit avec Vallée Sud Grand Paris qui exerce la compétence, nous ferons du « défi famille zéro déchet 2021 » un levier pour sensibiliser largement les habitantes et habitants.

Cette action résolue contre les pollutions atmosphériques, sonores et visuelles passe aussi par le développement des modes de déplacement actifs et la réduction de la place de la voiture en ville.

Après l'adoption du plan global de déplacement et du plan vélo en 2020, le budget 2021 prévoit sa mise en œuvre immédiate avec la requalification du boulevard Barbusse, la réhabilitation de la rue Victor-Hugo et le réaménagement du carrefour Paul-Bert/Camélinat, axes prévus dans ces plans. Ces travaux seront concertés avec les habitantes et les habitants, notamment à travers le comité de suivi du PGD.

Ces objectifs doivent irriguer toutes les politiques et tout le budget de la commune. C'est pourquoi nous engagerons en 2021 la réflexion sur la construction d'une grille de lecture verte du budget municipal. L'objectif est de rendre lisible et visible, synthétiquement, la part du budget municipal qui y est consacré et la diversité des domaines d'action qu'elle recouvre.

La Ville continuera à participer activement à la réalisation du Plan climat air énergie territorial engagé par Vallée Sud Grand Paris sous la responsabilité de la vice-présidente au développement durable. Il s'agit ainsi de se doter d'un plan stratégique global, croisant l'ensemble des domaines de l'action publique pour donner à voir les chemins vers la transition.

L'engagement total de la Municipalité dans la transition écologique s'accompagne d'un travail d'appropriation individuelle et collective des enjeux qui nécessite de mener des luttes politiques concrètes à l'échelle nationale. De nombreux mouvements existent aujourd'hui, des luttes se mènent dans les villes et les campagnes, souvent portées par des associations ou collectifs citoyens. La Ville de Malakoff souhaite créer des convergences, les appuyer, les faire grandir.

En ce sens, nous poursuivrons la dynamique engagée, aux côtés de nombreuses autres collectivités, pour l'interdiction des pesticides nocifs pour la santé humaine et pour l'environnement. De même, nous mènerons un débat public, avec la population, sur la généralisation de la technologie 5G dont la diffusion sans débat sur l'ensemble du territoire national est imminente.

Rappel du contexte économique et financier d'élaboration du budget

1. Les objectifs nationaux pesant sur les collectivités locales

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022, dans son article 13, a prévu pour les collectivités territoriales un plan d'économies de 13 milliards d'euros.

Des contrats permettant d'aboutir au respect de ces objectifs nationaux seront conclus entre l'Etat et les collectivités locales dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 60 millions d'euros. Les dépenses réelles de fonctionnement pour la ville en 2021 s'élevant à 56 millions, Malakoff n'est pas concernée par ce dispositif qui remet en cause la libre administration des communes : toutefois, son élargissement a été évoqué plusieurs fois par le gouvernement.

2. Le contexte lié à la crise sanitaire

Le gouvernement avait fixé l'objectif d'un « retour à l'équilibre des comptes publics » à l'horizon 2022.

Dans le contexte exceptionnel de la crise sanitaire, l'effet ciseau subi par les finances publiques de l'État est massif, entraînant une dégradation des déficits publics, notamment en 2020, mais également les années suivantes.

Désormais, la rigueur budgétaire et le respect de l'objectif de 3% maximum défini au niveau européen, mantras des gouvernements successifs depuis plusieurs années, sont reportés au second plan, comme l'illustre la trajectoire d'évolution du déficit public désormais prévue par le gouvernement pour les années 2020 et ultérieures.

Dans le cadre de la troisième loi de finances rectificative 2020, destinée notamment à tirer diverses conséquences de la crise sanitaire, l'État a décidé d'abonder d'un milliard d'euros supplémentaire les crédits dédiés à la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) à l'échelle nationale, avec pour objectif de flécher ces crédits vers des projets portés par les collectivités locales en matière de transition écologique, de rénovation du patrimoine et de résilience sanitaire.

Ce dispositif de bonification de la DSIL, seule mesure spécifiquement destinée aux collectivités territoriales, est complété par l'abondement de plusieurs appels à projets sectoriels, la plupart déjà existants, dont une partie sont ouverts aux collectivités.

Ce soutien, limité à l'investissement, ne permet pas de réduire l'effet conjugué des politiques d'austérité et de la crise actuelle sur l'équilibre de la section de fonctionnement.

Bilan Covid prévisionnel 2021

Dépenses supplémentaires		Recettes supplémentaires	
Équipement agents (masque, gel...)	+200 000 €	<i>Aucune</i>	0 €
Renforts liés aux protocoles sanitaires des écoles	+122 757 €	<i>Aucune</i>	0 €
Retransmission des Conseils municipaux pendant la crise sanitaire	+ 10 000 €	<i>Aucune</i>	0 €
Sous-total	+332 757 €	Sous-total	0 €
Diminution des dépenses		Diminution des recettes	
Événements annulés	-90 580 €	Taxe de séjour	-200 000 €
Locations de car annulées	-30 000 €	Taxe locale sur la publicité	-30 000 €
Fermeture des centres de vacances	-141 621 €	Droits d'occupation	-30 000 €
		Participations périscolaire	-115 320 €
		Participations CMS	-152 444 €
Sous-total	-262 201 €	Sous-total	-527 764 €
Surcoût net en dépenses	+70 556 €	Perte totale de recettes	-527 764 €
Surcoût lié à la crise sanitaire pour BP2021 : 598 320 €			

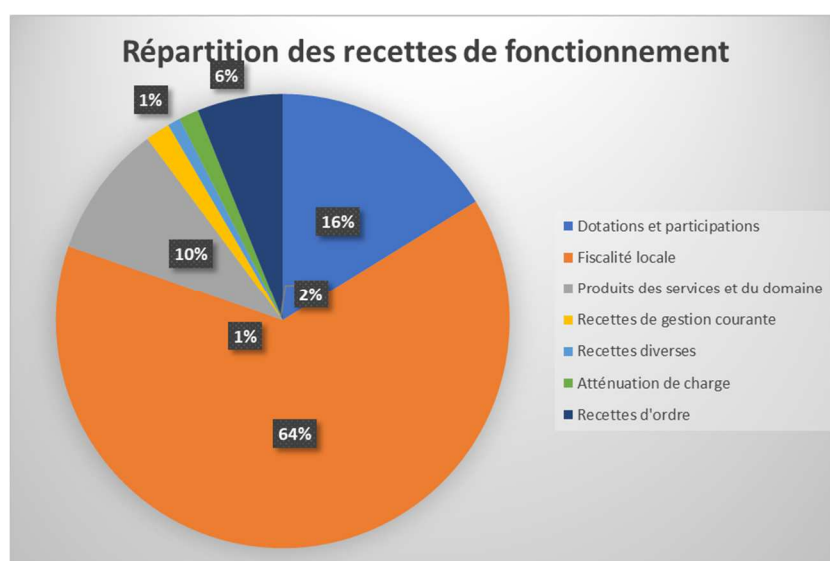
Présentation des grandes masses du budget 2021

Le vote du budget intervenant avant le vote du compte administratif, le résultat de l'exercice 2020 ne peut être repris par anticipation au budget primitif 2021. Il sera repris par conséquent après le vote du compte administratif 2020 lors de l'examen d'un budget supplémentaire qui reprendra les résultats de l'exercice 2020.

A. Recettes de fonctionnement

En 2021, les recettes de fonctionnement s'établissent à **63 950 513,25 €** contre 61 887 273,31 € au BP 2020.

Recettes de fonctionnement	BP 2020	BP 2021	Evolution
Dotations et participations	10 459 401,22 €	10 358 661,00 €	-1,0%
Fiscalité locale	40 897 219,37 €	41 007 884,00 €	0,3%
Produits des services et du domaine	6 619 515,36 €	6 075 219,00 €	-8,2%
Recettes de gestion courante	1 137 337,00 €	1 120 750,00 €	-1,5%
Recettes diverses	599 000,00 €	582 444,00 €	-2,8%
Atténuation de charge	800 000,00 €	900 000,00 €	12,5%
Recettes d'ordre	1 374 800,36 €	3 905 555,25 €	184,1%
Total recettes de fonctionnement	61 887 273,31 €	63 950 513,25 €	3,3%



Cette hausse est uniquement liée à la hausse des opérations d'ordre du fait de la mise à jour des amortissements, qui est compensée en dépenses et en recettes.

Les recettes réelles de fonctionnement sont en 2021 en légère baisse en valeur absolue. Cette baisse, liée à l'effet des mesures d'austérité budgétaire nationales, signifie en réalité une baisse nette, en prenant en compte la progression naturelle des dépenses de fonctionnement à périmètre constant (glissement vieillesse-technicité, inflation, augmentation des fluides...).

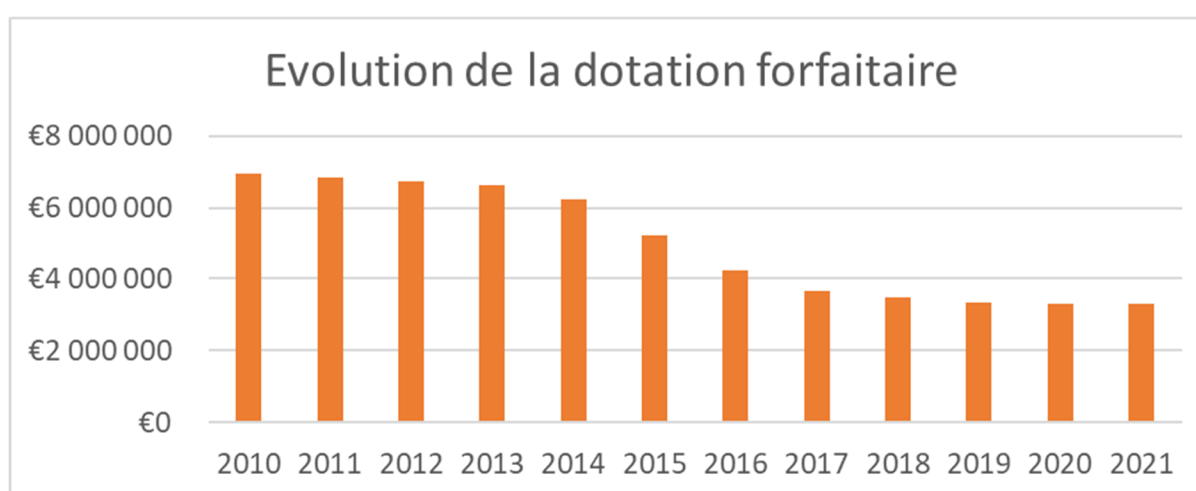
1. Les dotations versées par l'État

1.1 La dotation forfaitaire

Le projet de loi de finances 2021 prévoit, comme en 2020, le gel de la dotation forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement (DGF) en valeur absolue.

Cette stabilisation suit une réduction de la dotation globale de fonctionnement de plus de 50% entre 2010 et 2021, passant de 6 938 059 € à 3 280 000 €, **soit une perte de recettes cumulée de 23 373 802 € pour la Ville entre 2010 et 2021.**

La somme budgétée en 2021 s'élève à **3 280 000 €**, soit un montant identique à 2020.



1.2 Les mécanismes de péréquation

La dotation de solidarité urbaine (DSU) augmente de 90 millions d'euros nationalement, cette hausse étant financée pour moitié par les écrêtements effectués sur la dotation forfaitaire de la DGF.

Malakoff est éligible à la DSU. Pour 2021, le montant est prévu à **350 000 €**, stable par rapport au BP 2020 (345 000 €).

Le Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France (FSRIF) est estimé en revanche pour 2021 à **859 990 €**, **soit une nette augmentation (720 000 € au BP 2020)**. L'estimation se base sur le montant perçu en 2020.

2. La fiscalité locale

2.1 Les recettes fiscales

Le produit des taxes locales est estimé à **24 175 000 €** en 2021, en très légère augmentation par rapport aux 24 000 000 € au BP 2020.

Les taux resteront inchangés en 2021, comme depuis 2015. Le produit de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur le bâti et sur le non bâti augmente uniquement en raison :

- a) de la revalorisation des bases fiscales votée dans le cadre du projet de loi de finances pour 2021.

Ce taux s'établit à 0,2%, un niveau historiquement fiable (0,9% en 2020). Il est nettement inférieur à l'inflation mesurée en septembre par l'INSEE, inflation qui impacte pourtant les dépenses de la ville.

- b) de l'évolution physique des bases liées aux nouveaux logements.

Pour rappel, cette année, 80% de la population ne paye plus la taxe d'habitation (100% en 2023). Cette mesure a de forts impacts sur l'autonomie fiscale des communes, déjà fortement diminuée par les réformes successives, notamment celle de la taxe professionnelle, et donc à travers elle sur la libre administration des collectivités et la démocratie locale.

2.2 L'attribution de compensation

Cette attribution de compensation est liée au reversement par la Métropole du Grand Paris de la fiscalité économique qu'elle perçoit désormais, minoré du montant dépensé par la Métropole au titre des compétences qu'elle exerce pour le compte de la commune.

Son montant prévisionnel est stable à **12 982 894 €** par rapport au budget 2020 : il correspond au montant notifié 2020. En effet, aucune compétence nouvelle n'étant transférée à la Métropole du Grand Paris, ce montant ne devrait pas évoluer.

Afin de respecter le principe de neutralité budgétaire, la ville reverse à l'EPT Vallée Sud Grand Paris, la part de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés bâties qu'elle a la charge de prélever au profit du territoire, majorée de la fraction d'attribution de compensation perçue par la commune au titre de la dotation de compensation. Ces éléments entrent dans le calcul du Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) reversé au territoire (8 595 000 €).

3. Les produits de gestion courante

Ce chapitre budgétaire regroupe principalement les recettes des services qui font l'objet d'une participation des usagers, tels que la restauration scolaire, les consultations des CMS, les accueils de loisirs ou centres de vacances...

Ces recettes sont estimées à 6 075 219 € pour 2021 contre 6 619 515, 36 € au BP 2020, soit une baisse de 8,2%. Cette baisse est liée aux effets de la crise sanitaire, qui entraîne l'annulation des séjours dans les centres de vacances au 1^{er} semestre 2021 ainsi qu'à la baisse des consultations dans les CMS.

4. Les autres recettes

- La participation du Département s'élève à **1 464 758 €** contre 1 766 758 € au BP 2020 : la prévision est ajustée par rapport au montant réellement perçu en 2020.
- La participation des autres organismes (CAF, ARS...) au fonctionnement des services publics tels que les crèches, centres sociaux et le SSIAD est prévue à **3 639 757 €** contre 3 777 515 € au BP 2020. Cette baisse est liée aux réductions d'activité dans le cadre de la crise sanitaire.
- Les revenus des immeubles (paiement des loyers) sont estimés à **920 000 €**, contre 1 000 000 € au BP 2020, du fait des mesures prises ou prévues pour les commerçants locataires de la ville qui subissent une perte d'activité due aux restrictions liées à la crise sanitaire...
- La prévision des compensations au titre des exonérations de taxe d'habitation et de taxe foncière s'établit à **573 000 €** contre 503 000 € au BP 2020, en augmentation de 14%. Elle est liée à l'application des nouvelles mesures d'exonérations de TH et TF.
- La taxe additionnelle sur les droits de mutation est prévue à **2 300 000 €**, soit stable par rapport au BP 2021. Cette estimation est réalisée à partir des déclarations d'intention d'aliéner.
- La dotation générale de décentralisation (DGD) est prévue à **262 000 €**, stable par rapport au BP 2020. Cette dotation est destinée à compenser les dépenses des services municipaux d'hygiène et de santé : son montant est figé.
- Diverses taxes, habituellement stables, connaissent une baisse très forte du fait de la crise sanitaire :
 - la taxe de séjour : **40 000 €** contre 240 000 € au BP 2020
 - la taxe locale sur la publicité extérieure : **90 000 €** contre 120 000 € au BP 2020

B. Dépenses de fonctionnement

En 2021, la section de fonctionnement présente un budget à hauteur de **63 950 513,25 €**, contre 61 887 273,31 € au BP 2020.

Cette augmentation est uniquement liée à des dépenses d'ordre : les dépenses réelles de fonctionnement, elles, sont en baisse de -0,9%.

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement par habitant de Malakoff s'établit à 1823 € contre 1393 € pour les villes de même strate. Ce montant souligne le haut niveau de service public rendu à la population Malakoffiote.

1. Structure des dépenses de fonctionnement

1.1 Principaux postes de dépense

BP2021	
Masse salariale	32 219 723,00 €
Dépenses de fonctionnement des services	12 532 222,00 €
Subventions aux associations	850 000,00 €
Intérêts de la dette	738 357,00 €
FCCT	8 595 000,00 €
FPIC	505 510,00 €
Autofinancement	7 937 301,25 €
Frais gestionnaire élu - indemnités, formations, etc.	386 400,00 €
Autres dépenses - <i>intérêts moratoires, pénalités, etc.</i>	186 000,00 €
TOTAL	63 950 513,25 €

1.2 Dépenses de fonctionnement des services

Les dépenses de fonctionnement des services s'établissent à **12 532 222 €** contre 13 089 619 € au BP 2020, soit une baisse de 4,2 %.

Cette baisse correspond aux objectifs financiers nécessaires à l'équilibre, en raison de la prévision de recettes très impactée par les mesures d'austérité nationale et les effets de la crise sanitaire.

Services	BP 2021
Ressources humaines	819 430,00 €
Aménagement, développement durable et développement économique	523 700,00 €
Affaires culturelles	216 462,00 €
Finances	610 000,00 €
Communication	419 522,00 €
Petite enfance	337 031,00 €
Affaires générales	291 420,00 €
Démocratie locale, vie associative et développement durable	224 600,00 €
Prévention/Tranquillité publique	319 437,00 €
Direction des services techniques - Garage	346 000,00 €
Bâtiments	2 985 876,00 €
Cadre de vie - Nettoyement	21 600,00 €
Cadre de vie - Espaces verts	428 250,00 €
Nature en ville	75 300,00 €
Voirie	216 200,00 €
Sports	25 200,00 €
CCAS	1 047 100,00 €
Jeunesses, autonomie, citoyenneté	139 350,00 €

Solidarités, vie des quartiers	169 341,00 €
Éducation	748 527,00 €
Entretien, intendance, restauration	1 812 054,00 €
Systèmes d'information	353 500,00 €
Santé	402 322,00 €
TOTAL fonctionnement des services	12 532 222,00 €

2. Dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé	BP2020	BP2021	Evolution
011	Charges à caractère général	11 408 013,28 €	10 912 618,41 €	-4,3%
012	Charges de personnel, frais assimilés	32 250 000,00 €	32 219 723,00 €	-0,1%
014	Atténuations de produit	597 000,00 €	551 510,00 €	-7,6%
65	Autre charge de gestion courante	11 160 605,70 €	11 232 003,59 €	0,6%
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	- €	- €	
Total des dépenses de gestion courante		55 415 618,98 €	54 915 855,00 €	-0,9%
66	Charges financières	795 654,33 €	738 357,00 €	-7,2%
67	Charges exceptionnelles	83 000,00 €	266 000,00 €	220,5%
68	Dotation provisions semi-budgétaires	93 000,00 €	93 000,00 €	0,0%
22	Dépenses imprévues	50 000,00 €	- €	-100,0%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		56 437 273,31 €	56 013 212,00 €	-0,8%
23	Virement à la section d'investissement	- €	- €	
42	Opération d'ordre transfert entre sections	5 450 000,00 €	7 937 301,25 €	45,6%
43	Opération d'ordre interieur de la section	- €	- €	
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		5 450 000,00 €	7 937 301,25 €	45,6%
TOTAL		61 887 273,31 €	63 950 513,25 €	3,3%

2.1 Charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général regroupent toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement quotidien des services.

Elles s'élèvent à **10 912 618,41 €** contre 11 408 013,28 € en 2020, en baisse de 4,34 %. Cette baisse est le fruit du travail d'économie de gestion réalisé par les services lors de la préparation budgétaire.

2.2 Dépenses de personnel (chapitre 012)

Les dépenses de personnel s'élèvent à **32 219 723 €** contre 32 250 000 € au BP 2020, soit une baisse de -0,1%.

Cette prévision est construite en intégrant :

- La progression naturelle liée au glissement vieillesse technicité (avancement de carrières des agents), estimée à 100 000 € ;
- Le coût supporté par la collectivité pour l'organisation des élections en 2021 estimé à 88 000 € ;
- La création d'un poste de policier municipal et d'un poste d'agent de surveillance de la voie publique (ASVP) ;
- Les remplacements et renforts supplémentaires liés à la crise sanitaire, estimés à 122 727 €.

- L'augmentation des vacations dans les CMS, fruit d'une volonté politique de la municipalité.
- La réduction des besoins saisonniers pour certaines activités (en raison par exemple de l'annulation des séjours du fait de la crise sanitaire).
- Un travail important de rationalisation du recours aux vacations dans certains secteurs ainsi que sur le remplacement de départs à la retraite, permettant d'aboutir à des économies de gestion à service public constant.

À ces dépenses s'ajoutent la mise à disposition du personnel des ex-crèches départementales pour un montant de 565 000 €, remboursée par le Département.

2.3 Atténuations de produit (chapitre 014)

Ce chapitre comprend pour l'essentiel la contribution de la commune au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Le FPIC est un mécanisme de péréquation, qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Depuis 2017, le FPIC a été fixé à 1 milliard d'euros et son montant a été gelé pour les années à venir.

Le montant inscrit au BP 2021 s'élève à **505 510 €** contre 510 000 € au BP 2020 : il se base sur le montant notifié en 2020 de la répartition de la contribution au titre du FPIC entre les communes membres de l'EPT Vallée Sud Grand Paris.

2.4 Autres charges de gestion courante (chapitre 065)

[Les subventions aux associations](#)

Le montant des subventions aux associations s'élève à **850 000 €** en 2021. Le choix de la municipalité est de maintenir à l'identique le soutien apporté aux associations et aux partenariats avec les associations et ce, malgré un contexte financier tendu. Une attention particulière a été portée aux associations qui œuvrent pour la solidarité en cette période, tout comme à celles qui sont le plus fortement impactées.

L'enveloppe de subventions 2021 est répartie entre le financement des projets des associations, le soutien global aux associations et les subventions versées dans le cadre du contrat de développement signé avec le département.

[La subvention d'équilibre versée au CCAS](#)

Le montant de la subvention d'équilibre versée au CCAS s'élève à **1 047 100 €** en 2021. Là aussi, le choix de la municipalité est de le maintenir à l'identique pour permettre au CCAS de continuer à déployer son activité indispensable à l'accompagnement des habitantes et des habitants face à la crise, malgré le contexte financier tendu pour la commune.

Le Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT)

La commune verse chaque année un fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) correspondant aux compétences exercées par l'EPT Vallée Sud Grand Paris pour son compte.

La prévision inscrite au BP 2021 s'élève à **8 595 000 €**. Ce montant est identique à l'année 2020.

2.5 Charges financières (chapitre 066)

Le chapitre des frais financiers intègre la totalité des charges de fonctionnement et de gestion relatives aux emprunts : y sont donc inscrites les dépenses liées au remboursement des intérêts.

Les intérêts sont en baisse par rapport au BP 2020, passant de 795 654 € à **738 357 €** en 2021.

L'estimation se base sur les échéances des emprunts en cours à payer sur 2021 mais aussi sur le maintien à un niveau particulièrement bas des taux d'intérêts.

2.6 Charges exceptionnelles (chapitre 067)

Ce chapitre regroupe les intérêts moratoires, les pénalités, les annulations de titres, et divers imprévus. Les charges exceptionnelles passent de 83 000 € au BP 2020 à **266 000 €** au BP 2021.

Cette augmentation est liée au changement comptable d'imputation de la ligne jusque-là prévue au chapitre 022 (dépenses imprévues) ainsi qu'à une prévision supérieure d'annulations de titres et de créances du fait des impacts prévisibles de la crise sanitaire (décalage d'annulations de 2020, annulations d'action, difficultés financières d'utilisateurs...).

2.7 Les dotations aux amortissements (chapitre 042)

Ce chapitre correspond à une opération d'ordre.

Les dotations aux amortissements sont ajustées en raison d'un travail important de mise à jour avec la trésorerie. Elles sont estimées à **7 937 301,25 €** en 2021, soit une augmentation de 2,4 millions d'euros.

S'agissant d'une opération d'ordre (transfert entre sections) et non d'une dépense réelle de fonctionnement, cette augmentation est sans impact sur l'équilibre du budget.

C. Équilibre du budget en fonctionnement

Détermination de l'épargne	BP 2020	BP 2021	Evolution
Recettes de gestion	59 913 472,95 €	59 462 514,00 €	-0,8%
Dépenses de gestion	55 415 618,98 €	54 915 855,00 €	-0,9%
Epargne de gestion	4 497 853,97 €	4 546 659,00 €	1,1%
Charges financières	795 654,33 €	738 357,00 €	-7,2%
Epargne brute	3 702 199,64 €	3 808 302,00 €	2,9%
Remboursement du capital de l'emprunt	3 801 474,12 €	4 060 000,00 €	6,8%
Epargne nette	- 99 274,48 €	- 251 698,00 €	153,5%

La section de fonctionnement est donc équilibrée et présente une épargne de gestion de 4,546 M€, en progression par rapport à 2020.

L'épargne brute est également en augmentation, du fait de l'augmentation de l'épargne de gestion et d'une baisse du montant des intérêts. Seule l'épargne nette présente une baisse, liée à un montant important d'annuité de la dette en 2021.

D. Les dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	BP2020	BP2021	Evolution
20	Immobilisations incorporelles	1 294 000,00 €	1 717 000,00 €	32,7%
204	Subventions d'équipement versées	697 400,00 €	697 400,00 €	0,0%
21	Immobilisations corporelles	10 262 169,00 €	10 871 239,41 €	5,9%
23	Immobilisation en cours	2 413 000,00 €	962 543,40 €	-60,1%
Total des dépenses d'équipement		14 666 569,00 €	14 248 182,81 €	-2,9%
16	Emprunts et dettes assimilées	3 801 474,12 €	4 060 000,00 €	6,8%
26	Participation et créances rattachées	200 500,00 €	50 000,00 €	-75,1%
45	Opérations pour compte de tiers	- €	83 540,40 €	
Total des dépenses réelles d'investissement		18 668 543,12 €	18 441 723,21 €	-1,2%
40	Transfert entre sections	1 374 800,36 €	3 905 555,25 €	184,1%
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 374 800,36 €	3 905 555,25 €	184,1%
TOTAL		20 043 343,48 €	22 347 278,46 €	11,5%

En 2021, la section d'investissement présente un budget à hauteur de 22 347 278,46 € contre 20 043 343,48 € au BP 2020.

Cette augmentation s'explique principalement par des dépenses d'ordre qui passent de 1 374 800,36 € au BP 2020 à 3 905 555,25 € au BP2021, liées au calcul des amortissements. Cette augmentation est intégralement compensée par l'inscription en recette d'ordre et n'a donc pas d'impact sur l'équilibre budgétaire.

Les dépenses réelles d'investissement sont en très légère baisse, passant de 18 668 543,12 € au BP 2020 à **18 441 723,21 €** au BP 2021.

Les dépenses d'équipement par habitant s'établissent à 443,83 € à Malakoff, soit au-dessus de la moyenne des villes de même strate (394 €). Cet indicateur souligne le haut niveau d'investissement dans les services publics par la commune de Malakoff.

La Ville souhaite continuer à développer ce programme d'investissement fort et ambitieux, visant notamment à **l'amélioration des conditions d'accueil de l'enfance et de la petite enfance** et à la **l'amélioration thermique et énergétique** des bâtiments communaux.

1. Principales dépenses d'investissement 2021

ESPACES PUBLICS	1 837 518,40 €
<i>dont enveloppes récurrentes</i>	1 166 000,00 €
<i>dont la réhabilitation de la rue Victor Hugo</i>	450 000,00 €
<i>dont réaménagement carrefour Paul Bert Camélinat (itinéraire 1 plan vélo)</i>	100 000,00 €
<i>dont l'entrée au capital de la société d'économie mixte de la géothermie</i>	50 000,00 €
<i>dont les sondages géotechniques passage Larousse et rue de la Tour</i>	36 518,40 €
<i>dont la fin des travaux d'embellissement du square Romain Rolland</i>	20 000,00 €
<i>dont réaménagement espaces verts place du 11 novembre</i>	15 000,00 €
BATIMENTS	9 090 900,00 €
<i>dont enveloppes récurrentes et imprévus</i>	1 495 500,00 €
<i>dont la rénovation de la crèche Paul Vaillant Couturier</i>	2 400 000,00 €
<i>dont la rénovation de l'école élémentaire Paulette Nardal</i>	2 370 000,00 €
<i>dont la construction de la crèche Wilson</i>	800 000,00 €
<i>dont la rénovation de l'école maternelle Paulette Nardal</i>	785 000,00 €
<i>dont mise en sécurité</i>	219 400,00 €
<i>dont embellissement du groupe scolaire Paul Langevin</i>	200 000,00 €
<i>dont rénovation de l'infirmierie au centre de vacances de Fulvy</i>	200 000,00 €
<i>dont la rénovation de l'ancienne trésorerie</i>	170 000,00 €
<i>dont rénovation de la chaufferie de l'école maternelle Paul Vaillant Couturier</i>	150 000,00 €
<i>dont rénovation de la verrière du CMS Ténine et de l'accueil</i>	80 000,00 €
<i>dont rénovation de la toiture du centre de vacances de Megève</i>	80 000,00 €
<i>dont la rénovation de l'aquarium</i>	51 000,00 €
<i>dont la rénovation du groupe scolaire Fernand Léger</i>	50 000,00 €
<i>dont relamping de l'école élémentaire Jean Jaurès</i>	40 000,00 €
AMENAGEMENT	2 081 965,40 €
<i>dont enveloppes récurrentes</i>	802 400,00 €
<i>dont acquisition crèche Wilson en VEFA</i>	776 025,00 €
<i>dont frais d'études Barbusse</i>	320 000,00 €
<i>dont études place Léo Figuières et boulevard de Stalingrad</i>	100 000,00 €
<i>dont sondages géotechnique passage Larousse et rue de la Tour</i>	83 540,40 €
AUTRES DEPENSES DES SERVICES	904 043,60 €
TOTAL	13 914 427,40 €

2. Le remboursement du capital de la dette

Le remboursement de la dette en capital s'élève à **4 060 000 €** contre 3 801 474,12 € en 2020. Cela s'explique par les emprunts souscrits en 2020 et la prévision d'emprunt sur 2021, qui commenceront à être remboursés en 2021.

3. Les reports

Le budget 2021 étant voté en avril, avant l'adoption du compte administratif, celui-ci est voté hors reports.

Les reports seront inscrits dans le cadre du vote du BS de l'exercice 2021.

E. Recettes d'investissement

1. Fonds de compensation de la TVA

Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) assure aux collectivités locales la compensation de la taxe sur la valeur ajoutée qu'elles supportent dans leurs dépenses d'investissement. Il ne s'applique qu'aux dépenses éligibles répondant à un certain nombre de critères. Il est calculé sur les dépenses N-1 en appliquant un taux de 16.404 % au montant TTC des dépenses éligibles.

La prévision 2021 s'élève à **1 700 000 €** contre 1 500 000 € en 2020. Cette augmentation s'explique par l'importance des dépenses d'investissement réalisées les années précédentes.

2. Taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement est une taxe locale perçue sur toutes les opérations de construction ou d'agrandissement exigeant un permis de construire ou une déclaration préalable. C'est une recette dynamique ces dernières années du fait de la mise en œuvre du nouveau PLU.

La législation avait permis aux métropoles d'instituer une part communale ou intercommunale de la taxe d'aménagement. Le bureau de la Métropole du Grand Paris (MGP) en date du 14 juin 2016 a émis une délibération de principe visant à ce que la taxe d'aménagement soit restituée aux communes.

La prévision de taxe d'aménagement prévue au BP 2021 s'élève à **1 000 000 €** contre 800 000 € au BP 2020. Cette augmentation s'explique par l'accroissement des projets de construction entre 2021 et 2020 (notamment du fait du décalage d'opération lié à la crise).

3. Subventions d'investissement

Au-delà de l'autofinancement, du recours à l'emprunt, du FCTVA et autres, la Ville sollicite, dans le cadre de ses projets et de son activité quotidienne, une participation financière des diverses structures tant publiques que privées.

Cela se traduit par le dépôt de nombreux dossiers de demandes de subventions dans le cadre d'appels à projets notamment lancés par l'État et la Métropole. Ainsi, dans le cadre du plan de relance, l'ensemble des projets 2021 éligibles ont fait l'objet d'une demande au titre des différents appels à projets concernés.

À ce jour, le montant prévisionnel des recettes issues des subventions d'investissement s'élève à **4 331 836,81 €**.

Les principales subventions prévues pour 2021 correspondent à :

- 1 157 950 € du Département pour les travaux de rénovation de l'école élémentaire Paulette Nardal ;
- 225 000 € du fonds métropolitain d'investissement (FIM) et 90 000 € de la Région pour la réhabilitation de la rue Victor Hugo ;

- 238 384 € du fonds métropolitain d'investissement (FIM), 178 788 € de la DSIL (plan de relance) et 55 000 € de la Région pour les travaux sur les abords et les espaces extérieurs de l'école maternelle Paulette Nardal ;
- 528 553 € du Département pour les travaux de construction de la nouvelle crèche Wilson ;
- 815 306 € du Département, 509 600 € de la CAF, et 310 224 € de la DSIL (plan de relance) pour les travaux de rénovation de la crèche PVC.

4. Produits des cessions d'immobilisation

Le programme pluriannuel d'aménagement prévoit des cessions foncières à hauteur de **3 189 100 €** au BP 2021 :

- Cession de l'hôtel avenue du 12 février : 1 100 000 €
- Cession du 6 avenue Jean Jaurès : 1 493 100 €
- Cession du terrain et pavillons Sabatier : 596 000 €

5. Recours à l'emprunt

Le montant inscrit au BP 2020 s'élève à **4 000 000 €** contre 5 757 017, 48 € au BP 2020, soit une baisse de 30,5%.

Ce niveau d'emprunt permettra la mise en œuvre des grands projets définis par la municipalité tout en permettant de réduire l'endettement de la ville.

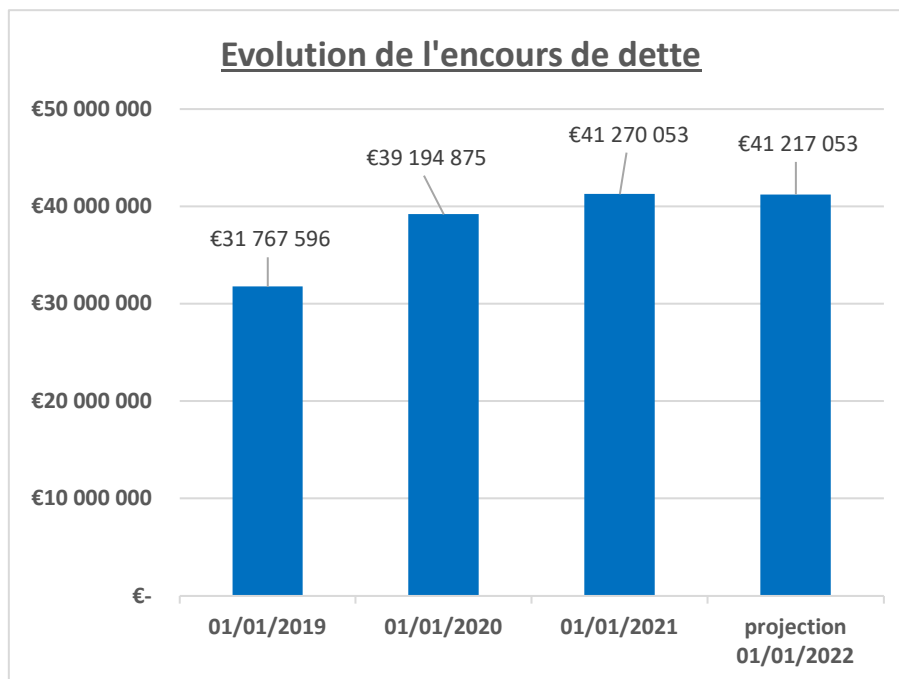
Le niveau de l'emprunt nécessaire sera, comme de coutume, évalué au long de l'exercice en fonction des besoins réels de financement.

F. La structure de la dette au 1^{er} janvier 2021

Au 1^{er} janvier 2021, l'encours de la dette de la Ville de Malakoff s'élèvera à **41 270 053,06 €**.

Pour assurer le financement des projets d'investissements réalisés en 2020, et au regard notamment du décalage d'encaissement de certaines recettes d'investissement du fait de la crise sanitaire, il a été nécessaire d'emprunter 5 924 000 €. Ces emprunts ont pour conséquence de faire évoluer à la hausse l'encours de dette au 1^{er} janvier 2021.

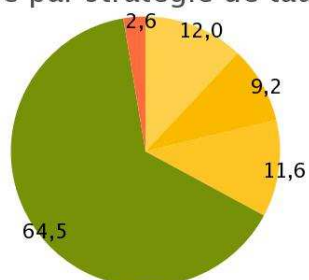
Mécaniquement, l'encours de dette augmente car le montant emprunté est supérieur au montant remboursé. Cette situation s'inverse pour les années à venir.



Pour information, les graphiques ci-dessous présentent sous forme de graphique la structure de la dette de la ville de Malakoff :

Structure par stratégie de taux au 01/01/2020

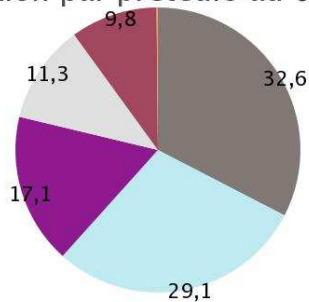
(En %)



- TAG/TAM
- Livret A / LEP
- Euribor
- Taux fixe
- Barrière Euribor

Répartition par prêteurs au 01/01/2020

(En %)



- La Banque Postale
- Caisse d'Epargne
- Sté de Fin. Local
- Banque des Territoires
- Société Générale
- Caisse d'Alloc. Familial

L'encours de dette par habitant de la ville de Malakoff s'élève donc à 1343,43 € au 1^{er} janvier 2021.

A titre de comparaison, le tableau ci-dessous indique cette donnée pour l'ensemble des communes de Vallée Sud Grand Paris (dernières données disponibles, soit au 01/01/2020) :

Communes	Dette par habitant au 01/01/2020
Fontenay-aux-Roses	1 036 €
Antony	1 886 €
Bagneux	1 463 €
Bourg-la-Reine	1 347 €
Châtenay-Malabry	2 694 €
Châtillon	2 300 €
Clamart	1 722 €
Le Plessis-Robinson	2 339 €
Malakoff	1 295 €
Montrouge	565 €
Sceaux	3 295 €